

Règlement du Concours

« Imagine le Nouveau Logo pour l'A.S. Seraincourt »

Article 1: Objet du concours

Après 50 ans d'existence l'Association Sportive de Seraincourt a décidé d'organiser un concours afin de moderniser son logo. Ce logo devra symboliser l'identité de l'association, ses valeurs et sera utilisé, tel quel ou retravaillé, sur l'ensemble des outils de communication (signalétique, en-tête courrier, documents officiels, site internet...)

Article 2: Participation au concours

Toute personne, adhérente ou non, peut participer à ce concours, quel que soit son âge, à l'exclusion des membres du jury. Une personne peut proposer plusieurs logos. **Pour les mineurs une autorisation parentale est demandée.**

Article 3: Jury

Le jury, constitué de membres des bureaux des différentes sections de l'association, désignera le gagnant.

Article 4: Prix

Le gagnant bénéficiera d'un bon cadeau de 100€ à déduire sur une cotisation à l'AS Seraincourt de son choix pour la saison prochaine.

Les membres du jury se réservent la possibilité de décerner des prix spéciaux.

Article 5: Date importante du concours

Les logos sont à envoyer jusqu'au 13 Mai 2023 à l'adresse mail suivante: as.seraincourt.secretariat@gmail.com

Ou à déposer directement à votre professeur qui le remettra à la secrétaire de l'association, Alexandra Saby.

Article 6: Cahier des charges- Aspects créatif et technique

Aspect créatif du logo: quelle que soit la technique utilisée (dessin, peinture, collage, infographie...) et sa forme (carré, rond...), le logo devra impérativement faire apparaître le nom « **AS Seraincourt** » et les **couleurs de Seraincourt (bleu et jaune)**

Aspect technique: format A4 ou version numérique en png ou jpeg. Ne pas oublier de mentionner son nom, prénom, âge, numéro de téléphone et adresse mail (à noter à l'arrière du dessin pour les format A4 papier)

Article 7: Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Le gagnant s'engage à céder totalement et à titre gracieux son droit d'auteur à l'association (droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de modification, d'utilisation, sur tous supports).

Le logo retenu par le jury deviendra la propriété pleine et entière et exclusive de l'AS Seraincourt qui se réserve le droit de l'utiliser, le modifier et de le reproduire sur tout média en France sans limitation de durée et sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 8: Acceptation du présent règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les dispositions.

notre ancien logo:



Renseignements: Alexandra Saby au 0613826217